

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce **mardi 31 août** dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, président du gouvernement. Il a adopté un projet de rapport au congrès et un projet de délibération du gouvernement (autorisations à ester en justice) et adopté vingt-six arrêtés.

Finances

Le gouvernement a arrêté un projet de rapport sur les orientations budgétaires 2011 – 2013.

Le gouvernement a autorisé le financement de différents audits au sein de la société Air Calédonie et des aéroports de la Nouvelle-Calédonie pour un montant total de 32 500 000 FCFP.

La société Air Calédonie rencontre de sérieuses difficultés de trésorerie. Avant d'engager les fonds de la collectivité dans un éventuel plan de soutien, le gouvernement a souhaité être éclairé sur les causes de la situation financière actuelle et sur les mesures à prendre pour l'améliorer.

Par ailleurs, face aux soucis d'exploitation des plateformes aéroportuaires de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a souhaité lancer une étude sur les orientations à prévoir pour en optimiser la qualité et réduire le déficit de son fonctionnement.

Le gouvernement a autorisé la société Air Calédonie à appliquer de nouvelles grilles tarifaires qui s'inscrivent dans le cadre de son plan de redressement. Ce plan nécessaire au rétablissement de l'équilibre financier de la compagnie répartit les efforts à effectuer entre les actionnaires (avances de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie et les provinces), la compagnie (réorganisation du travail en interne) et les usagers (nouvelles grilles tarifaires).

Les nouvelles grilles tarifaires portent sur quatre points :

- Augmentation du tarif enfant ;
- Mise en place de frais d'émission de billet ;
- Mise en place de frais de modification de billet ;
- Augmentation des tarifs de fret et d'excédents de bagages.

Ces mesures ont été actées en conseil d'administration de la compagnie le 29 juin 2010. Elles devraient permettre à la compagnie de dégager 190 millions de recettes annuelles supplémentaires.

Concernant le tarif enfant, Aircal souhaite limiter la réduction à 40 % du tarif adulte (contre 50 % actuellement).

S'agissant de la mise en place des frais d'émission, ils s'élèvent à 500 FCFP hors taxes par personne et par billet lorsque ce dernier est émis par une des agences, point de vente ou entité Air Calédonie et à 300 FCFP hors taxes par personne et par billet lorsque la réservation est faite via internet.

Pour la mise en place de frais de modification de billet (changement de date), elle s'établira à 700 FCFP par modification. À noter que ces frais ne s'analysent pas comme des tarifs. Leur montant reste par conséquent à la discrétion d'Air Calédonie.

Pour le fret et l'excédent de bagages, l'augmentation s'établit globalement aux alentours de +20 % et se décline de la manière suivante :

- Pour le fret normal, hausse de 19 % à 23 % selon la destination ;
- Pour le fret express, hausse de 13 % à 22 % selon la destination et un minimum de perception qui passe de 500 FCFP à 600 FCFP ;
- Pour le fret prioritaire, le minimum de perception passe de 500 FCFP à 800 FCFP ;
- Pour l'excédent de bagages, hausse de 18 % à 22 % selon la destination.

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération approuvant le compte financier 2009 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (cf. rapport joint).

Le montant total du budget exécuté pour 2009 s'établit à :

- En recettes à la somme de 1 900 551 300 FCFP
- En dépenses à la somme de 1 962 918 869 FCFP

Le compte financier 2009 de l'ASSNC se clôture sur un déficit de 62 367 569 FCFP résorbé par un prélèvement du fonds de roulement dont le montant s'élevait au 31 décembre 2009 à la somme de 2 493 482 196 FCFP.

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant la délibération modificative n° 1 du budget 2010 de l'Institut de Formation des professions Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie

La DM1 de l'IFPSS est arrêtée à la somme de 34 000 000 FCFP. Ainsi modifié, le budget 2010 s'établit à :

- En recettes à la somme de 404 871 746 FCFP
- En dépenses à la somme de 466 365 746 FCFP

Le résultat déficitaire de 61 494 000 FCFP sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement dont le montant s'élevait au 31 décembre 2009 à la somme de 123 391 907 FCFP.

Mines et énergie

Le gouvernement a exonéré de la taxe générale à l'importation (TGI) des matériels importés par la société TENESOL destinés à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale. Elles concernent trois opérations d'électrification photovoltaïque à usage domestique et consistent en la réalisation sur la commune de Yaté de trois générateurs photovoltaïques, l'un situé à Unia Nord et les deux autres à Goro. L'ensemble de l'exonération de TGI est évalué à 471 522 FCFP.

Subventions

Le gouvernement a attribué des subventions à diverses associations du domaine de l'agriculture pour un montant total de 2 700 000 F CFP. Les bénéficiaires sont :

- L'association Mocama (1 000 000 F) pour des opérations de sensibilisations pédagogiques ;
- La société calédonienne d'ornithologie (500 000 F) pour la mise en place de plans de gestion sur des sites prioritaires ;
- La fête du lagon (300 000 F) pour l'organisation de la fête du lagon à Ouvéa ;
- Comité de fête « fête du tazar » (300 000 F) pour la promotion de Bélep ;
- L'association ARES (200.000 F) pour des opérations d'agriculture durable ;
- L'association fruits de mer de Poum (200 000 F) pour divers stands et vente de produits de la mer ;
- Comité de fête de Ponériouen (200 000 F) pour la fête de l'igname, du bois et du café.

Le gouvernement a attribué une subvention de 500 000 FCFP à l'association « Lifou tourisme » pour l'organisation de l'opération « Week-end à Lifou ».

Le gouvernement a décidé la prise en charge à hauteur de 1 600 000 FCFP des frais inhérents au déplacement des commissions d'admission de Sciences-po en Nouvelle-Calédonie. Cette opération s'inscrit dans le dispositif spécifique mis en place par le gouvernement et les trois provinces en partenariat avec l'Institut des Sciences politiques (Sciences-po) et permettant de sélectionner des élèves des lycées de zone sensible en vue de leur admission à l'institut.

Nominations et désignations

Suite à la réorganisation de la direction des services fiscaux, **le gouvernement a procédé aux nominations suivantes :**

- Monsieur Mickaël LACRAMPE comme directeur adjoint des services fiscaux en charge de l'expertise de la direction des services fiscaux ;
- Monsieur Philippe FAHRNER comme chef du service des moyens et de l'informatique de la direction des services fiscaux ;
- Monsieur Pierre EMERY comme chef du service de la régie locale des tabacs de la direction des services fiscaux ;
- Monsieur Gilles DANG comme chef du service de la fiscalité professionnelle de la direction des services fiscaux ;
- Madame Marion TERRAT comme chef de service adjoint du service de la fiscalité professionnelle de la direction des services fiscaux ;
- Madame Florence SEYTRES comme chef de service adjoint du service de contrôle et d'expertise de la direction des services fiscaux ;
- Madame Séverine BONNARDEL comme chef de service adjoint en charge de la fiscalité immobilière au sein du service de contrôle et d'expertise de la direction des services fiscaux.

Par ailleurs, le gouvernement a nommé :

- Monsieur Guillaume CAROFF chef du service de la concurrence et de la répression des fraudes de la direction des affaires économiques (DAE) ;
- Madame Béatrice BONOT directrice du centre d'action éducative à la direction des affaires sanitaires et sociales (PJEJ) ;
- Monsieur Henri VEIL chef de service adjoint du service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).
- Monsieur Thomas DE DECKKER comme directeur de la caisse locale de retraites (CLR).
- Monsieur Christophe CHACUN comme directeur adjoint du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie.
- Monsieur Steeven KOITOUNE comme adjoint par intérim au chef de service de l'imprimerie administrative à la direction des affaires administratives de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a enregistré une modification dans la composition nominative du conseil d'administration du conservatoire de musique de la Nouvelle-Calédonie (CMNC), Madame Isabelle BEARUNE remplaçant Madame Jacqueline DETEIX.

Divers et avis

Le gouvernement a fixé à 34 le nombre de postes ouverts au concours d'accès au statut particulier des élèves infirmiers de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2010.

Le gouvernement a approuvé une transaction avec la Sarl Locaflot pour la location de trois véhicules sur quatre ans.

Le gouvernement a autorisé l'organisation d'une loterie par l'association des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire Saint-Joseph de Cluny. Les bénéfices sont destinés à l'achat de matériels sportifs.

Le gouvernement a procédé à la délivrance de :

- 6 certificats d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes ;
- 3 attestations de capacité professionnelle ;
- 15 cartes professionnelles de conducteur ;
- 2 autorisations de transport.

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 13 visas de long séjour, 4 titres de séjour, 7 autorisations de travail et 51 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Le gouvernement a rendu un avis favorable à un projet de décret relatif à la transmission par voie électronique des actes de la Nouvelle-Calédonie, des provinces de la Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics soumis au contrôle de légalité.

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER 2009 DE L'AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le compte financier 2009 de l'agence sanitaire et sociale se caractérise par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 98 %) en raison notamment de la progression de la participation aux investissements hospitaliers. Les dépenses peuvent être partagées en trois catégories :

- Les participations aux investissements des centres hospitaliers, mission principale de l'agence sanitaire ;
- Les participations aux programmes de prévention ;
- Les charges d'administration générale.

I – LA PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS DES CENTRES HOSPITALIERS – 1386,9 MF :

En sus des subventions directes versées aux établissements pour le financement du matériel médical (77 500 000 FCFP), la participation 2009 de l'agence aux contrats de développement du secteur sanitaire et social (remboursement de la part de la Nouvelle-Calédonie pour les travaux hospitaliers) s'élève à 1 309 431 590 FCFP, dont :

- Médipole de Koutio : 1 136 284 770 FCFP ;
- CHS (psychiatrie et gérontologie) : 91 026 820 FCFP ;
- CHN (Koumac et Poindimié) : 22 500 000 FCFP ;
- Aménagement du secteur de Nouville : 12 120 000 FCFP ;
- Maison de l'enfance polyhandicapée : 87 500 000 FCFP.

II – LES MISSIONS DE PREVENTION – 510,3 MF :

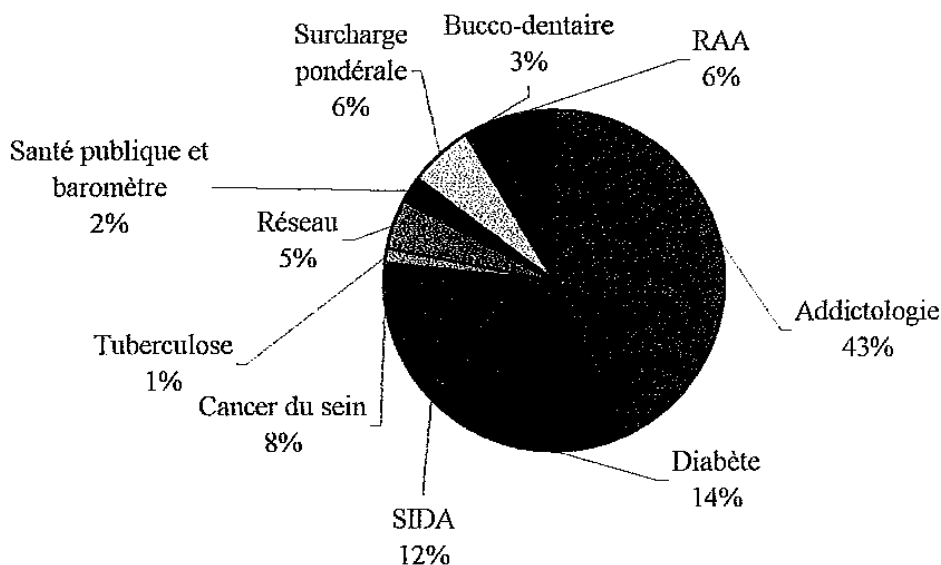
La mission de prévention de l'agence sanitaire et sociale se développe puisque les actions de prévention réalisées en 2009 atteignent 510 488 968 FCFP, en hausse de 9,2 % par rapport à l'exercice 2008.

Le tableau ci-après montre l'évolution des dépenses de prévention depuis 2005 :

Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009
75 550 075 F	180 679 388 F	334 947 663 F	467 436 088 F	510 488 968 F

Par action, la répartition des actions de prévention apparaît la suivante :

Actions de prévention réalisées en 2009



L'agence a axé ses actions de prévention dans 10 domaines bien définis :

1° - Le programme addictologie (220,2 MF) :

L'objectif général de cette mission de prévention est de diminuer les conséquences sanitaires et sociales des consommations d'alcool, de tabac, de cannabis et d'autres produits psychoactifs. Les dépenses réalisées en 2009 sont en hausse de 4,6 % par rapport à 2008. Les actions se sont mobilisées sur plusieurs axes :

- Les interventions en milieu scolaire : au total, ce sont 3 422 collégiens et 3 575 lycéens des trois provinces qui ont été sensibilisés ;
- Les actions menées en entreprises : Aircal, Total Pacifique et Vavouto ;
- Les actions menées en direction des personnes en parcours de formation et d'insertion : jeunes en partance pour le Canada ; stagiaires de l'ETFPA ; stagiaires de la DJS de la province Sud ; stagiaires de l'association professionnelle de l'école catholique ;
- Les actions menées en direction du grand public (MIJ ; mairies) ;
- Les actions menées en milieu carcéral : 166 détenus ont été vus en 2009 ;
- Les actions communautaires en santé (réunions organisées dans les communes de Houailou, Poindimié, Touho et Ouegoa en vue de la mise en place de collectifs cannabis) ;

- 2 -

- Les formations des professionnels de santé et du secteur social ;
- La réalisation de documents et d'outils pédagogiques ;
- Les campagnes de communication.

2° - Le programme diabète (69,1 MF) :

Les dépenses réalisées en 2009 sont en hausse de 3,6 % par rapport à 2008. Le programme diabète pour l'année 2009 s'est mobilisé sur :

- La prévention primaire : faire reculer le diabète avec la mise en place d'un programme de prévention des pathologies de surcharge pondérale ;
- La prévention secondaire : repérer les populations à risque, organiser le dépistage et prendre en charge les pré-diabétiques ;
- La prévention tertiaire : faire reculer les complications au travers l'éducation thérapeutique des patients, la formation des professionnels de santé et l'amélioration de la qualité des soins par l'intensification du suivi podologique et ophtalmologique.

3° - Le programme VIH/SIDA (61,7 MF) :

En hausse de 37,4 % par rapport à 2008, les dépenses sont liées à la mise en place du plan multisectoriel 2008-2013 de prévention contre le VIH/SIDA et les IST. Ce plan s'articule autour de 5 axes stratégiques : la prévention de la transmission du VIH/SIDA ; le contrôle des infections sexuellement transmissibles (IST) ; la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; la surveillance épidémiologique ; la coordination multisectorielle.

4° - Le programme cancer du sein (40,2 MF) :

En baisse de 4,1 % par rapport à 2008, les dépenses consistent en la prise en charge d'une mammographie pour les femmes âgées de 50 à 74 ans sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Le taux de participation à cette campagne est de 27 %.

5° - Le programme tuberculose (7,5 MF) :

Il s'agit de la prise en charge d'un infirmier référent chargé du programme de lutte contre la tuberculose en province Nord.

6° - Le programme réseaux (24,4 MF) :

Il s'agit essentiellement de subventions versées à 3 associations pour permettre leur fonctionnement : l'association RESIR (insuffisance rénale) pour 1,25 MF ; l'association ONCO NC (prise en charge des pathologies cancéreuses) pour 8 MF et l'association Naître en Nouvelle-Calédonie (périnatalité) pour 8 MF.

7° - Le programme RAA (30,1 MF) :

Le RAA demeure une cause importante de morbidité et de mortalité en Nouvelle-Calédonie : 100 à 150 cas annuels sont découverts. Les principales actions de 2009 ont concerné la prévention primaire des infections des voies aériennes supérieures, le dépistage échographique en milieu scolaire (4 535 élèves en 2009), la réduction des complications secondaires du RAA, l'information et la communication du programme RAA et le suivi du registre du RAA (2 527 cas inscrits au 31 décembre 2009).

8° - Le programme bucco-dentaire (14,1 MF) :

Les deux objectifs du programme sont d'associer les soins préventifs, dans la tranche des 5-7 ans, à l'action collective et de mettre en place dans le secondaire (tranche d'âge de 12 ans) la prévention collective.

9° - Le programme de prévention de surcharge pondérale (30,8 MF) :

Les missions de ce programme sont :

- D'informer et d'éduquer la population générale calédonienne ;
- D'améliorer l'état nutritionnel de la population ;
- De stabiliser la prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants.

De nombreuses actions de sensibilisation et de communication ont été réalisées en 2009.

10° - Le programme de prévention en santé publique (6,2 MF) :

Ce programme prévoit le versement de subventions à différentes associations : Ligue contre le cancer (2 MF) ; l'association Hémorragie et thromboses (600 000 FCFP) ; l'association Centre d'initiation à l'environnement (CIE : 3 577 500 FCFP).